



CONSEIL SYNDICAL 2023

APPEL À CANDIDATURES

Propriétaires, vous souhaitez vous investir, mettre vos compétences au service de notre Domaine et contribuer ainsi à sa préservation et son rayonnement ?

Devenez Membre du Conseil Syndical

**Dépôt des candidatures
jusqu'au mercredi 3 mai 2023**

**ÉLECTIONS le samedi 3 juin 2023
lors de l'Assemblée Ordinaire des propriétaires**

Depuis 1947, l'ASA du Lys-Chantilly (Association Syndicale Autorisée) a pour missions de gérer, entretenir, préserver et valoriser le Domaine.

Un domaine hors du commun, de plus de 760 hectares, 1 600 propriétés, 5 000 résidents, des courts de tennis, 70 000 arbres d'essences forestières, 45 km de voiries, un réseau d'éclairage public de 1 300 candélabres... dont le concept d'origine de Ville de Parcs, créée en 1925, ne s'est jamais départi grâce à la mobilisation de l'ASA et de ses membres.

Rejoindre le Conseil Syndical, c'est s'engager dans l'intérêt général de l'ensemble des propriétaires, afin de conserver le caractère d'exception du Domaine, veiller à la préservation de notre patrimoine, à la protection de notre environnement et au bien-vivre de tous.

L'ASLC étant un établissement public - Association Syndicale Autorisée (ASA) -, le rôle du conseiller syndical est similaire à celui d'un élu municipal : il est **force de proposition dans la définition des projets** et **pilote concrètement les actions à mettre en place** au sein des différents collèges. Ses missions sont encadrées par les articles 20 à 25 des statuts de l'ASA du LYS-CHANTILLY. Le Conseiller syndical de l'ASLC est bénévole et ne perçoit aucune indemnité.

Le Conseiller syndical participe aux délibérations lors du Conseil Syndical, environ une fois par mois, le plus souvent en soirée. **Entre chaque conseil, il contribue activement à l'avancement des dossiers en cours** en collaborant avec les autres conseillers et avec le personnel de l'ASA. La **maîtrise des outils informatiques** est indispensable pour le suivi régulier des dossiers et le **travail en équipe**.

Pour tout renseignement complémentaire, les conseillers syndicaux sont à votre écoute (contact@lyschantilly.fr ou 03 44 21 92 48).



ASA DU LYS-CHANTILLY

Établissement Public Administratif
39 Ter, Grande Avenue | Square d'Aumale | 60260 Lamorlaye
www.lyschantilly.fr | contact@lyschantilly.fr | 03 44 21 92 48



LES COLLÈGES

TRAVAUX - CAHIER DES CHARGES - ENVIRONNEMENT -
COMMUNICATION - SURETÉ et MÉDIATION - FINANCES

Chaque conseiller peut être **membre d'un ou plusieurs collèges**, en fonction de ses centres d'intérêt ou de ses compétences spécifiques dans ces domaines.

CONSEILLER TITULAIRE / SUPPLÉANT

Actuellement, le Conseil Syndical se compose de **12 membres titulaires et de 3 membres suppléants**, élus pour 3 ans par l'Assemblée des Propriétaires. Ils sont renouvelables par tiers tous les ans et rééligibles*.

Les Conseillers suppléants participent aux actions de manière identique aux titulaires, mais ne prennent pas part aux votes des délibérations.

* *Durée des mandats et nombre de conseillers à élire pouvant varier en fonction de la ratification ou non des nouveaux statuts au cours de l'Assemblée Extraordinaire du 25 mars 2023.*

MODALITÉS D'ÉLECTION

Conformément à l'article 16 des statuts de l'ASA, le vote pour l'élection des membres du Conseil Syndical se fait à la majorité relative, par correspondance à scrutin secret.

Les conditions d'éligibilité sont cadrées par l'article 22 des statuts :

- ✓ Être propriétaire dans le Domaine du Lys-Chantilly
- ✓ Être à jour du paiement de la redevance syndicale
- ✓ Avoir un casier judiciaire vierge
- ✓ N'exercer au maximum qu'un seul autre mandat électif local
- ✓ Joindre sa profession de foi à la candidature

3 mai 2023 → **Date limite de réception des candidatures à l'ASA du Lys-Chantilly.**

19 mai 2023 → **Convocation** de l'Assemblée Ordinaire des Propriétaires.
Les candidatures seront diffusées avec la convocation à l'Assemblée.

25 mai 2023 → **Date limite de retour des votes par correspondance.**

3 juin 2023 → Dépouillement des votes lors de la réunion de l'Assemblée Ordinaire des Propriétaires.



ASA DU LYS-CHANTILLY

Établissement Public Administratif
39 Ter, Grande Avenue | Square d'Aumale | 60260 Lamorlaye
www.lyschantilly.fr | contact@lyschantilly.fr | 03 44 21 92 48



DOSSIER DE CANDIDATURE

**Formulaire à renseigner et à réceptionner à l'ASA du LYS-CHANTILLY
au plus tard le mercredi 3 mai 2023 impérativement.**

De préférence par voie électronique à **contact@lyschantilly.fr**

Ou par dépôt au bureau de l'ASA

Ou par voie postale (tenir compte des délais postaux d'acheminement) :

Candidature APO 2023 - 39Ter, Grande Avenue - 60260 Lamorlaye

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU COMPORTANT DES DONNÉES INEXACTES
NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

Votre photo doit être impérativement jointe à votre dossier si vous souhaitez
qu'elle soit diffusée dans votre présentation.

VOS COORDONNÉES

NOM :

PRÉNOM :

Propriétaire (ou représentant de la SCI ou de l'indivision)

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ SISE DANS LE DOMAINE DU LYS-CHANTILLY :

.....

TÉLÉPHONE : GSM :

EMAIL :

STATUT SOUHAITÉ

CONSEILLER TITULAIRE

CONSEILLER SUPPLÉANT

Le statut de titulaire ou suppléant dépend du nombre de sièges. Il est possible de présenter sa candidature aux 2 statuts.

VOS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Travaux

Environnement

Événementiel

Sécurité des biens
& des personnes*

Communication

Réseaux sociaux

Juridique

Informatique

Médiation

Foncier

AUTRES :

** Missions en partenariat avec l'ASA en dehors de son champs de compétence.*



ASA DU LYS-CHANTILLY

Établissement Public Administratif
39 Ter, Grande Avenue | Square d'Aumale | 60260 Lamorlaye
www.lyschantilly.fr | contact@lyschantilly.fr | 03 44 21 92 48



PROFESSION DE FOI

Décrivez en quelques points votre approche, les domaines pour lesquels vous seriez force de propositions et les projets concrets que vous souhaiteriez mener dans le cadre des missions de l'ASA définis dans ses statuts. Votre texte figurera avec votre candidature aux élections dans le dossier de convocation adressé aux propriétaires.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ATTESTATION

Occupez-vous actuellement un mandat électif dans un autre établissement public ?

OUI NON Si oui, combien :

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Demeurant

Déclare sur l'honneur

- être à jour du paiement de la redevance syndicale annuelle.
- n'avoir subi aucune condamnation et n'être sous le coup d'aucune procédure judiciaire incompatible avec les fonctions de membre d'une assemblée délibérante à ce jour.

Fait à le / / 2023 Signature :

Réservé au service

Renouvellement : OUI NON



ASA DU LYS-CHANTILLY

Établissement Public Administratif
39 Ter, Grande Avenue | Square d'Aumale | 60260 Lamorlaye
www.lyschantilly.fr | contact@lyschantilly.fr | 03 44 21 92 48